

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 16 JANVIER 2015****DECISION****Numéro 15 – 01 – 005**

Décision 5 : La convention de mise à disposition d'un local avec la commune de Rozier en Donzy pour remiser un véhicule de secours.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 janvier 2015, s'est réuni le 16 janvier 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Étaient excusés : Messieurs Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Afin de permettre au centre d'incendie et de secours de Rozier en Donzy de remiser un véhicule de secours de type 4X4 Duster, la commune pourrait mettre à disposition un local situé dans le bourg à côté de la caserne.

Cette mise à disposition d'un local d'une surface d'environ 15 m² serait consentie à titre gratuit. Il n'y aurait pas de travaux à envisager.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention relatif à la mise à disposition d'un local par la commune de Rozier en Donzy afin d'y remiser un véhicule d'intervention et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150116-15-01-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2015

Publication : 22/01/2015

